



Mon salaire ne correspond pas à la grille de mon entreprise

Par **chlada**, le **26/09/2012** à **22:52**

Bonjour,

J'occupe actuellement un poste en CDD (12 mois) ce contrat va être prolongé de 12 mois. Je me suis aperçu récemment, en en parlant avec un collègue du service RH, que le salaire qui m'a été octroyé durant mon premier CDD n'était pas conforme à la grille salariale de l'entreprise. J'ai donc demandé récemment des explications à la direction des RH et n'ai toujours pas reçu ces explications. Je dois signer mon nouveau contrat CDD avant Vendredi, si ce nouveau contrat ne prévoyait pas de revalorisation salariale du fait de l'adéquation de mon statut (expérience, diplômes) avec la grille salariale de mon entreprise quel est le recours dont je pourrais disposer pour faire augmenter mon salaire. Dois-je signer le contrat tel quel en y ajoutant une mention légale ?

Concernant l'antériorité, puis-je encore réclamer auprès de mon employeur une régularisation salariale sur les 12 premiers mois de CDD ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **26/09/2012** à **23:56**

Bonjour,

Il faudrait connaître le motif de recours car une prolongation pour arriver à une durée totale de 12 mois est étonnante mais là n'est pas le sujet...

Vous pourriez signer le nouveau CDD et exercer un recours ensuite à effet rétroactif depuis le début puisque la prescription est de 5 ans...